

## Cérémonie de citoyenneté du 7 mars 2015 à Essômes-sur-Marne.

Discours prononcé par Jean-Paul CLERBOIS, Maire de la commune d'Essômes-sur-Marne.

Mesdames, Messieurs les Élus, les Membres de la Commission Électorale,

Mesdemoiselles, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu présent à cette cérémonie de citoyenneté, la 1<sup>ère</sup> organisée dans notre commune, et suis sincèrement heureux de vous accueillir dans la maison communale pour procéder à un acte civique et particulièrement symbolique : la remise de votre première carte d'électeur.

En atteignant la majorité fixée aujourd'hui à 18 ans, vous devenez électeurs ou électrices.

Cette cérémonie est destinée à faire de votre inscription sur les listes électorales un authentique engagement citoyen.

Sur cette carte, vous pouvez lire notre devise nationale : « Liberté, Égalité, Fraternité »

Liberté : valeur essentielle sans laquelle nous ne pourrions nous exprimer et choisir notre avenir.

Égalité : chaque citoyen dispose des mêmes droits et des mêmes savoirs devant le Nation.

Fraternité : nous sommes tous des êtres humains devant se respecter, s'écouter et s'entraider.

Notre devise n'est pas le seul symbole de la République, il y aussi : le coq, le sceau, la Marseillaise, le drapeau, le 14 juillet et Marianne.

Le droit de vote est accordé dans notre pays à toute personne majeure de nationalité française, sans distinction de sexe, d'origine ou de religion, inscrite sur les listes électorales et disposant de ses droits civiques et politiques.

Les jeunes concernés par cette cérémonie sont ceux ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars de l'année précédente et le dernier jour du mois de février de l'année en cours.

Le droit de vote inscrit dans la Constitution est un devoir nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre pays.

C'est grâce aux différents soutiens que vous choisirez vos représentants, que vous participerez et contribuerez donc aux orientations politiques qui en découleront.

Pour arriver à cet acquis, considérable qui n'est encore qu'un lointain rêve dans certaines parties du Monde, il a fallu que des homes et des femmes se lèvent et obtiennent parfois dans le sang le droit de faire entendre leur voix.

Historiquement, l'origine du vote remonte à l'Antiquité, mais ce droit ne concernait alors que les hommes les plus influents et les plus aisés.

Dans notre pays, c'est d'abord le suffrage dit « censitaire » qui a été appliqué en 1791, après la Révolution. N'était détentrice de ce droit qu'une majorité appelée « citoyens actifs ».

En 1848, la Deuxième République proclame à sa naissance un droit de vote pour tous les hommes majeurs à l'exception des militaires.

Ce n'est qu'en 1944, après la seconde guerre mondiale, le 29 avril, que les femmes obtiendront le droit de vote demandé par Jaurès en 1914 puis par d'autres avec toujours un refus des sénateurs. Les femmes voteront pour la 1<sup>ère</sup> fois le 29 août 1945. Cela fait 70 ans.

Ainsi c'est vous tous, c'est nous tous et toutes qui seront appelés à vous exprimer désormais. Pour des citoyens qui partagent un même espace, c'est l'occasion de désigner leurs représentants dans les différentes instances de décisions. A ce jour, nous sommes appelés pour désigner les conseillers municipaux, les conseillers communautaires, les conseillers départementaux, (ex conseillers généraux en vertu de la loi du 17 mai 2013), les conseillers régionaux, les députés français et européens.

Votre première participation sera donc celle des élections départementales.

### Quoi de neuf par rapport à ce qui se passait avant ?

L'Aisne comptait 42 cantons et donc 42 conseillers généraux. La réforme territoriale a voulu rééquilibrer le nombre d'habitants dans chaque canton et de ce fait un redécoupage a été validé. Il y aura désormais 21 cantons mais toujours 42 conseillers dits départementaux.

Chaque canton aura un représentant homme et un représentant femme avec chacun et chacune un suppléant ou suppléante du même sexe. Le mode de scrutin change aussi puisque nous passons d'un scrutin uninominal à un scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans.

Les compétences des conseils départementaux ne sont pas encore complètement définies en raison du redécoupage des régions qui voit notre région Picardie rattachée à celle du Nord Pas de Calais.

Néanmoins, le Conseil Départemental aura toujours vocation à gérer le social, l'environnement et une partie de l'éducation (rappel : école = commune, collège = département, lycée = région).

### Connaissez-vous votre département ?

816 communes, 7369 km<sup>2</sup>, 501 187 hectares de terres agricoles, 541 302 habitants (26.4% ont 20 ans, 16.6% ont 65 ans et plus)

1<sup>er</sup> département producteur de betteraves sucrières, 2<sup>nd</sup> en blé et en oignons, 3<sup>ème</sup> en pommes de terre et salsifis, 4<sup>ème</sup> en carottes.

2 appellations d'origine contrôlée : le champagne et le maroilles

588 écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré, 57 collèges publics et 23 lycées publics

Transports scolaires : 26 000 élèves chaque jour.

### Connaissez-vous votre commune ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle est devenue chef-lieu d'un canton qui regroupe 28 000 habitants.

La commune compte 2758 habitants pour une superficie de 2850 hectares dont 290 hectares de vignoble. Ce nombre d'habitants supérieur à 2500, a valu à la commune l'élection de 23 conseillers municipaux aux dernières élections municipales avec le respect de la parité en dehors du sexe du maire.

La dernière commission électorale a recensé 2026 électeurs répartis en 4 bureaux : 1008 femmes et 1018 hommes. Les électeurs de moins de 21 ans sont au nombre de 102, la répartition (5%) est la suivante : 50 femmes et 52 hommes.

Voilà donc à travers ces différents chiffres, la nécessaire obligation d'avoir des structures gérant à des niveaux différents toute l'organisation de notre territoire.

Vous en devenez aujourd'hui officiellement acteur, vous devez mesurer l'importance du geste citoyen qui vous est demandé.

Je vous invite donc solennellement à faire vivre dès aujourd'hui notre démocratie, à prendre conscience que votre responsabilité citoyenne est grande.

Que vive la République et que vive la France.

Je vous remercie.